



Démission difficile refus de payer mon préavis

Par **Vinyvikivici**, le **17/02/2012** à **21:07**

Bonjour,

Je rencontre une difficulté avec mon employeur, je vous brosse le tableau:

Je démissionne de mon poste le 20/01/12, dans ma lettre de démission je propose un départ négocié en employant la formule suivante: "J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de XXX que j'occupe depuis le XXX au sein de votre société."

Ainsi, je vous informe de mon départ administratif de la société le 18/04/12. Vous noterez que je souhaite ne plus faire parti des effectifs à compter du 03/02/12.

Par ailleurs, je vous sollicite en vue de l'attribution d'une prime.

Mon employeur me répond en RAR dès le 24/01/12: « Vous souhaitez réduire votre période de préavis nous ne pouvons satisfaire votre demande. En conséquence, vous cesserez de faire partie de nos effectifs à compter du 20 Mars 2012. »

Mais la semaine suivante je reçois un RAR qui m'indique qu'ils accèdent à ma demande et m'autorisent à quitter l'entreprise au 03/02/12, cette demande étant à mon initiative il n'y aura pas d'indemnités.

Je réponds immédiatement par RAR en indiquant mon refus de quitter l'entreprise à mon initiative et que mon intention est bien d'effectuer mon préavis jusqu'au 20/03/12.

S'en suit un échange de 3 RAR, mon employeur maintenant que je dois quitter l'entreprise le 03/02/12 et moi lui précisant que je ferai mon préavis.

Le 06/02/12 mon employeur désactive carte essence (pour véhicule de fonction), téléphone, messagerie pro, m'envoie un RAR m'indiquant que je ne fais plus parti des effectifs et que je ne serai pas payé, j'y réponds en expliquant que les conditions de départ de ma lettre de démission sont indissociables (ne plus faire parti des effectifs au 03/02/12 mais être payé jusqu'au 18/04/12) et constitue une proposition de départ négocié.

Le 13/02/12 je reçois un huissier sur mon lieu de travail avec une sommation interpellative en vue de récupérer les clés de mon véhicule de fonction, mon téléphone et ordinateur.

Il repart avec mon dernier courrier.

J'ai envoyé un RAR afin d'acter de l'emploi d'un huissier, et un second afin d'acter de la désactivation de ma carte essence, précisant

qu'en tant que soutien de famille cette situation me porte préjudice (j'avance les frais d'essence).
Enfin je reçois hier mon solde de tout compte arrêté au 03/02/12.
Voici mes questions:
Puis je saisir les prudhommes dès maintenant?
Je ne comprends pas l'acharnement de mon employeur, je commence à être en colère

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **16:03**

Bonjour
Vous pouvez saisir le Conseil des Prud'hommes dès maintenant.
Faites-vous aider par un syndicat ou alors un avocat spécialiste dans le droit du travail.
Droit que votre employeur à l'air d'ignorer ou qu'il aime bafouer.